

Procès-verbaux de la municipalité de Fortierville

ASSEMBLÉE DU 3 AVRIL 2023

Procès-verbal de la séance ordinaire de la municipalité de Fortierville, séance du 3 avril 2023, tenue au 198A, rue de la Fabrique, à 19h30, sous la présidence de madame Julie Pressé, mairesse, à laquelle séance sont présents les conseillers suivants :

Messieurs Marc Lemay, Michel Fortier, Yannick Pressé, Éric Guillot et James Kingston, tous formant quorum.

Absences : Maxime Guillot.

Assiste également à cette séance : madame Annie Jacques, directrice générale et secrétaire-trésorière.

2. OUVERTURE DE LA SÉANCE

Après la vérification du quorum,

RÉSOLUTION # 081-04-2023

IL EST PROPOSÉ PAR monsieur Michel Fortier et accepté à l'unanimité des conseillers présents que la séance soit ouverte à 19h30.

3. LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Madame Annie Jacques, directrice générale, fait la lecture de l'ordre du jour :

RÉSOLUTION # 082-04-2023

IL EST PROPOSÉ PAR monsieur James Kingston et accepté à l'unanimité des conseillers présents que l'ordre du jour soit accepté comme suit, et que les "affaires nouvelles" restent ouvertes.

1. Présence et vérification du quorum
2. Ouverture de la séance
3. Lecture et adoption de l'ordre du jour
4. Approbation des procès-verbaux antérieurs
5. Comptes à payer
6. Liste des revenus
7. États des revenus et dépenses
8. Dépenses à approuver
 - a) Tuyau à réparer à l'aqueduc
 - b) Ponceau rang St-Alphonse
 - i) Contrôle de la qualité des matériaux
 - ii) Remplacement du ponceau de l'entrée du 2130
 - c) Limites territoriales avec Parisville
 - d) Programme TAPU – achat de supports à vélos
9. Demandes
 - a) Aréna St-Pierre-les-Becquets – achat de la surfaceuse (zamboni)
 - b) Parents secours Fortierville
 - c) Sécurité routière pour les piétons
10. Affaires courantes
 - a) Appui aux producteurs acéricoles
 - b) Coordination du camp de jour
 - c) États financiers 2022 - RLNO
 - d) Entretien paysager de la municipalité
11. Suivi de dossiers
 - a) Vente pour taxes 2022
12. Règlements

Procès-verbaux de la municipalité de Fortierville

- a) Tarification des services municipaux (adoption)
 - b) Emprunt pour les travaux de remplacement du ponceau du rang St-Alphonse (adoption)
 - c) Démolition d'immeubles (adoption)
 - d) Période de questions lors des assemblées du conseil (avis de motion)
13. Comités et MRC
14. Affaires nouvelles
- a) Intention à participer à une étude de faisabilité et diagnostics concernant le regroupement progressif des services de collecte des matières résiduelles MR dans la MRC de Lotbinière et hors MRC
 - b) Fonds d'action pour le développement durable
15. Période de questions
16. Levée de l'assemblée

4. APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL ANTÉRIEUR

RÉSOLUTION # 083-04-2023

IL EST PROPOSÉ PAR monsieur Yannick Pressé et accepté à l'unanimité des conseillers présents d'approuver le procès-verbal du 6 mars 2023 avec dispense de lecture.

5. COMPTES À PAYER

RÉSOLUTION # 084-04-2023

IL EST PROPOSÉ PAR monsieur Éric Guillot et accepté à l'unanimité des conseillers présents d'accepter :

1. Les comptes à payer des chèques # 1496 à # 1504 pour la somme de 3 496.20 \$.
2. Les comptes à payer des dépôts directs # 501913 à # 501932 pour la somme de 53 420.45 \$.
3. Les prélèvements automatiques pour la somme de 6 974.66 \$.
4. Le total des salaires bruts pour le mois de mars 2023 pour la somme de 16 712.03 \$.

6. LISTE DES REVENUS

Description	Montant
Revenus taxes municipales	167 958.62 \$
Location vestiaire	200.00 \$
Location bureau poste	160.00 \$
Remb. TPS et TVQ	32 267.49 \$
Location caserne	8 452.00 \$
Subvention nouveaux horizons	16 312.00 \$
Subvention TECQ	172 339.53 \$
Intérêts sur EOP	288.65 \$
Echotier	80.00 \$
Permis rénovations, dérogation mineure	15.00 \$
Articles municipaux (photocopies, test eau, vieux fer etc.)	177.90 \$
Total	398 251.19 \$

Procès-verbaux de la municipalité de Fortierville

7. État des revenus et dépenses

ATTENDU QUE l'état des revenus et dépenses au 31 mars 2023 est présenté au conseil ;

RÉSOLUTION # 085-04-2023

IL EST PROPOSÉ PAR monsieur Michel Fortier et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'accepter l'état des revenus et dépenses au 31 mars 2023.

8. **DÉPENSES À APPROUVER**

a) Tuyau à réparer à l'aqueduc

CONSIDÉRANT QU'un tuyau doit être remplacé à l'aqueduc sur la chaîne de traitement;

CONSIDÉRANT l'offre de services reçue de la compagnie Magnor :

Tuyau en stainless : 4 179.53 \$ plus taxes
Tuyau en polypropylène : 1 721.55 \$ plus taxes

RÉSOLUTION # 086-04-2023

IL EST PROPOSÉ PAR monsieur Yannick Pressé et résolu à l'unanimité des conseillers présents de désigner la firme Magnor pour la réparation du tuyau en polypropylène au coût de 1 721.55 \$. Cette dépense sera financée par le TECQ.

b) Ponceau rang St-Alphonse

i) Contrôle de la qualité des matériaux

CONSIDÉRANT QU'un ponceau du rang St-Alphonse sera remplacé dans les prochaines semaines;

CONSIDÉRANT la nécessité d'effectuer le contrôle de qualité des matériaux utilisés;

CONSIDÉRANT les soumissions reçues :

Groupe ABS 11 070.82 \$ taxes incluses
EXP 13 690.57 \$ taxes incluses
FNX Innov aucune soumission

RÉSOLUTION # 087-04-2023

IL EST PROPOSÉ PAR monsieur James Kingston et résolu à l'unanimité des conseillers présents de désigner la firme Groupe ABS pour le contrôle de la qualité des matériaux dans le cadre du projet de remplacement du ponceau du rang St-Alphonse au coût de 11 070.82 \$ taxes incluses.

ii) Remplacement du ponceau de l'entrée du 2130

CONSIDÉRANT QUE la municipalité prévoit remplacer le ponceau vis-à-vis le 2130, rang St-Alphonse à l'été 2023;

CONSIDÉRANT QU'il avait déjà été observé que l'écoulement de l'eau n'était pas optimal dans le fossé face à cette propriété;

Procès-verbaux de la municipalité de Fortierville

CONSIDÉRANT QUE tant qu'à avoir de la machinerie dans ce secteur, il serait opportun de remplacer le tuyau de l'entrée de cour du 2130, rang St-Alphonse, et de la baisser pour assurer un bon égouttement de l'eau vers le cours d'eau;

RÉSOLUTION # 088-04-2023

IL EST PROPOSÉ PAR monsieur Yannick Pressé et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'aviser le service d'ingénierie de la FQM et l'entrepreneur Dilicontracto inc. de la volonté du conseil de remplacer ce tuyau en même temps que le ponceau du rang St-Alphonse. Les coûts reliés à ces travaux sont évalués à environ 3 000 \$ et feront partie intégrante du projet.

c) Limites territoriales avec Parisville

CONSIDÉRANT QUE suite à la réforme cadastrale, les municipalités de Fortierville et de Parisville souhaitent rectifier leurs limites territoriales pour qu'elles correspondent au lit actuel de la rivière aux Ormes;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de Parisville a acheminé une soumission de l'arpenteur Paul Grimard pour la réalisation des travaux au coût de 1 200 \$ plus les taxes;

RÉSOLUTION # 089-04-2023

IL EST PROPOSÉ PAR monsieur Éric Guillot et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'accepter de défrayer la moitié des coûts avec Parisville pour corriger les limites entre les deux municipalités. Cette dépense sera prise dans le poste budgétaire 02-13000-417 (services professionnels).

d) Programme TAPU – achat de supports à vélos

CONSIDÉRANT QUE la municipalité bénéficiera d'une aide financière de 8 559 \$ du programme TAPU (Transports actifs dans les périmètres urbains) pour le réaménagement du stationnement de la rue de la Gare à proximité de la piste cyclable et l'achat de plusieurs supports à vélos;

RÉSOLUTION # 090-04-2023

IL EST PROPOSÉ PAR monsieur Michel Fortier et résolu à l'unanimité des conseillers présents de procéder à l'achat de 10 supports à vélos de 7 places EP-5911-7 chez Équiparc au coût de 595 \$ chacun plus les taxes. Ils seront en acier galvanisé.

9. DEMANDES

a) Aréna St-Pierre-les-Becquets – achat de la surfaceuse (zamboni)

ATTENDU QUE la surfaceuse au propane actuellement utilisée à l'aréna régional est vieillissante (51 ans) et demande des réparations imminentes d'un montant d'au moins 9 160,41\$;

ATTENDU QU'éventuellement il ne sera plus possible d'utiliser des surfaceuses au propane dans les arénas du Québec en raison des émanations produites par celles-ci;

Procès-verbaux de la municipalité de Fortierville

ATTENDU QU'une surfaceuse électrique de marque Zamboni, model 552AC, année 2008 (la « Surfaceuse ») est présentement en vente par M. Michel Arsenault, personnellement ou via une société liée à ce dernier (le « Vendeur »);

ATTENDU QUE la Municipalité de Fortierville est partie, conjointement avec les municipalités de St-Pierre-les-Becquets, Deschaillons-sur-St-Laurent, Parisville, Ste-Françoise, Ste-Cécile-de-Lévrard, Ste-Sophie-de-Lévrard, Ste-Marie-de-Blandford et Manseau (les « Municipalités partenaires »), à une entente relative au maintien et à l'entretien de l'aréna régional qui prévoit, entre autre, la répartition des frais des nouvelles acquisitions entre chacune d'elles (l'« Entente »);

ATTENDU QUE la Municipalité et les Municipalités partenaires à l'Entente désirent procéder à l'achat de la Surfaceuse du Vendeur pour un montant de 10 000\$ plus taxes;

ATTENDU QUE la Municipalité et les Municipalités partenaires prennent acte des montants de l'ordre de 25 500 \$ qui devront être ajoutés au prix d'achat ci-avant afin de procéder au changement des batteries et aux réparations mineures requises à la Surfaceuse de même qu'aux ajouts et modifications aux installations électriques et physiques existantes de l'aréna à réaliser afin de permettre le rangement et la recharge des batteries de la Surfaceuse;

ATTENDU QU'il y a lieu d'approuver l'achat, par la Municipalité et ses Municipalités partenaires, de la Surfaceuse, aux prix, conditions et modalités ci-avant décrits;

ATTENDU QU'il y a lieu d'autoriser monsieur Eric Dupont, maire de la Municipalité de St-Pierre-les-Becquets, ainsi que madame Martine Lafond, directrice générale et greffière-trésorière de la Municipalité de St-Pierre-les-Becquets, à agir pour et au nom de la Municipalité en regard de l'achat de la Surfaceuse;

RÉSOLUTION # 091-04-2023

IL EST PROPOSÉ PAR monsieur Yannick Pressé et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

QUE la Municipalité achète, avec ses Municipalités partenaires à l'Entente, la Surfaceuse du Vendeur aux prix conditions et modalités ci-avant décrites.

QUE *monsieur Eric Dupont, Maire de la Municipalité de St-Pierre-les-Becquets ainsi que madame Martine Lafond, Directrice générale et greffière-trésorière de la Municipalité de St-Pierre-les-Becquets*, soient autorisés à agir, pour et au nom de la Municipalité, en regard de l'achat de la Surfaceuse;

QUE *monsieur Eric Dupont, Maire de la Municipalité de St-Pierre-les-Becquets ainsi que madame Martine Lafond, Directrice générale et greffière-trésorière de la Municipalité de St-Pierre-les-Becquets*, soient autorisés à poser, pour et au nom de la Municipalité, tous les gestes et à signer tous les documents, nécessaires ou utiles pour donner effet aux présentes, dont notamment la signature d'un contrat d'achat avec Le Vendeur de même que tous autres documents requis pour donner effet à la présente résolution.

QU'une copie de la présente résolution soit transmise à la Municipalité de St-Pierre-les-Becquets dès son adoption.

Procès-verbaux de la municipalité de Fortierville

b) Parents secours Fortierville

ATTENQUE QUE Parents secours a été créé en 1976 pour assurer la protection des enfants ainsi que des aînés;

ATTENDU QU'un comité a récemment fait l'implantation de l'organisme Parents secours au sein de la municipalité de Fortierville;

ATTENDU QUE cette démarche était une priorité de la municipalité dans le cadre de son accréditation « Municipalité amie des enfants »;

RÉSOLUTION # 092-04-2023

IL EST PROPOSÉ PAR monsieur James Kingston et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'accorder un montant de 200 \$ au comité de bénévoles Parents secours. Ce montant servira aux frais de livraison du matériel ainsi qu'à l'achat de trousseaux qui seront remises aux élèves de l'école Oasis. Cette dépense sera prise dans le poste budgétaire # 02-70290-997 (aide communautaire discrétionnaire).

c) Sécurité routière pour les piétons

ATTENDU QUE tous les enfants du Québec ont le droit de se déplacer à pied de façon autonome et en sécurité vers des destinations de proximité comme l'école ou le parc;

ATTENDU QUE de nombreux parents se mobilisent pour dénoncer, depuis plusieurs années, l'insécurité routière dans les cheminements scolaires;

ATTENDU QU'en moyenne, une personne piétonne meurt tous les 5 jours au Québec et que depuis 10 ans, ce sont plus de 27 000 personnes qui ont été blessées et 650 personnes qui sont décédées, dont près de 75% à l'extérieur de la région de Montréal, alors qu'elles se déplaçaient à pied;

ATTENDU QUE les décès piétons sont des décès évitables, et que la fluidité automobile ne doit plus être privilégiée au détriment de la sécurité des usagers et usagers les plus vulnérables comme les enfants et les personnes aînées;

ATTENDU QUE des municipalités du Québec et des membres de la société civile dénoncent aussi cette situation et demandent une meilleure collaboration et du financement du gouvernement du Québec afin de sécuriser les routes municipales et celles sous la gestion du ministère des Transports et de la Mobilité durable;

ATTENDU QUE la mobilité active représente une solution crédible pour lutter contre les changements climatiques et pour favoriser de saines habitudes de vies, particulièrement chez les enfants;

ATTENDU QUE la prévention des décès et des collisions graves est un enjeu national pour lequel il y a urgence d'agir.

RÉSOLUTION # 093-04-2023

IL EST PROPOSÉ PAR monsieur Michel Fortier et résolu à l'unanimité des conseillers présents de demander :

Que le gouvernement du Québec agisse afin de sécuriser les cheminements scolaires, notamment par l'adoption de normes nationales d'aménagements, la réduction de la limite de vitesse dans toutes les zones scolaires à 30 km/h et l'installation de radars-photos;

Procès-verbaux de la municipalité de Fortierville

Que le gouvernement du Québec sécurise toutes les routes sous sa responsabilité, à l'intérieur des périmètres urbains, notamment par l'ajout de trottoirs où ils sont absents et assure aux municipalités un soutien financier pour leur entretien, particulièrement pour le déneigement en hiver;

Que le gouvernement du Québec adopte une stratégie gouvernementale de sécurité routière structurante basée sur l'approche vision zéro collision grave ou mortelle et que celle-ci soit adéquatement financée.

10. AFFAIRES COURANTES

a) Appui aux producteurs acéricoles

ATTENDU QUE l'acériculture est une activité importante qui contribue à l'essor économique à la vitalité des municipalités et des MRC en région acéricole, notamment par ses 13 300 producteurs et productrices regroupés au sein de 8 000 entreprises;

ATTENDU QUE le Québec est un leader mondial de la production de sirop d'érable représentant 71 % de l'ensemble de la production;

ATTENDU QUE les exportations des produits de l'érable sont en forte hausse ces dernières années, dont 21 % en 2020 et 22 % en 2021;

ATTENDU QUE les produits de l'érable faits au Québec sont exportés dans 71 pays;

ATTENDU QUE la production de sirop d'érable du Québec a atteint un nouveau sommet avec une production de 211 millions de livres en 2022;

ATTENDU QUE cette production record engendrera pour la période 12 582 emplois équivalents temps plein, contribuera à hauteur de 1,133 milliard de dollars au produit intérieur brut (PIB) et des revenus en taxes et impôts de 142,87 millions de dollars au Québec et dans le reste du Canada;

ATTENDU QUE le gouvernement du Québec doit maximiser les bénéfices économiques et sociaux des ressources naturelles appartenant à tous les Québécois et toutes les Québécoises;

ATTENDU QUE les bienfaits écologiques des superficies d'érablière actuellement en production acéricole sont évalués à 1,62 milliard de dollars par année;

ATTENDU QUE pour le même 100 hectares d'une érablière en forêt publique, les retombées économiques de la production et la transformation de sirop d'érable sont de 40 à 75 % supérieurs à la récolte et la transformation de feuillus durs;

ATTENDU QUE l'acériculture est une activité durable qui permet la cohabitation des usages en forêt publique et la préservation de la faune et de la flore;

ATTENDU QUE le sirop d'érable fait partie de l'identité culturelle et gastronomique québécoise et que le gouvernement du Québec a désigné les traditions du temps des sucres comme élément du patrimoine immatériel du Québec;

ATTENDU QUE le ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs (MFFP) a présenté le 26 mai 2022 son Plan directeur ministériel pour le développement de l'acériculture en forêt publique (Plan directeur) qui a

Procès-verbaux de la municipalité de Fortierville

pour objectif d'encadrer, de manière cohérente à l'échelle provinciale, le développement de l'acériculture en forêt publique;

ATTENDU QUE le Plan directeur a fait l'objet de consultations publiques jusqu'au 26 juillet 2022;

ATTENDU QUE le MFFP et les Producteurs et productrices acéricoles du Québec (PPAQ) sont présentement en négociations sur le développement de l'acériculture en forêt publique;

ATTENDU QUE les PPAQ estiment qu'il faudra l'ajout de 36 millions d'entailles supplémentaires en forêt publique d'ici 2080, ce qui représente 200 000 hectares de forêt publique, pour assurer le futur à court, moyen et long terme de l'acériculture au Québec;

ATTENDU QU'il est nécessaire de protéger le potentiel acéricole et les érables du Québec pour assurer le développement de l'industrie acéricole.

RÉSOLUTION # 094-04-2023

IL EST PROPOSÉ PAR monsieur Yannick Pressé et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

De reconnaître l'importante contribution économique, sociale et environnementale de l'acériculture pour les régions du Québec;

D'appuyer les PPAQ dans leurs représentations auprès du MFFP afin qu'il favorise les différents usages en forêt publique dans une vision à long terme qui concilie les intérêts de la sylviculture avec l'acériculture en assurant la sauvegarde du potentiel acéricole nécessaire à la croissance de l'industrie de l'érable, et ce dans une perspective de conservation du patrimoine forestier québécois.

b) Coordination du camp de jour

ATTENDU QU'un camp de jour est organisé annuellement par les Loisirs de Fortierville et la municipalité et que ce camp est géré par des bénévoles;

ATTENDU QU'il est avantageux d'avoir les services d'un(e) coordonnateur(trice) afin de gérer l'organisation du camp, de planifier les sorties et activités (s'il y a lieu) et de superviser les moniteurs de façon hebdomadaire;

RÉSOLUTION # 095-04-2023

IL EST PROPOSÉ PAR monsieur Éric Guillot et résolu à l'unanimité des conseillers présents de défrayer les coûts pour la coordination du camp de jour par madame Noémie Désalliers Auger. Il s'agira d'un poste à temps partiel d'environ 75 heures, incluant 20 heures de préparation avant le début du camp et un maximum de 8 heures par semaine pendant la durée du camp.

c) États financiers 2022 - RLNO

ATTENDU QUE les états financiers du Regroupement Lotbinière Nord-Ouest (matières résiduelles) ont été remis au conseil municipal;

ATTENDU QUE ces états financiers représentent des revenus équivalant aux dépenses, au montant de 1 153 394 \$;

Procès-verbaux de la municipalité de Fortierville

ATTENDU QUE la conciliation des débiteurs démontrent les montants suivants pour la municipalité de Fortierville :

Solde fin au 31 décembre : 6 375.80 \$
Montant facturé après la fin d'exercice : (4 966.96 \$)
Montant à recevoir de Villeroy : 1 484.28 \$

Montant à payer à Lotbinière : 2 893.12 \$

RÉSOLUTION # 096-04-2023

IL EST PROPOSÉ PAR monsieur James Kingston et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'accepter les états financiers du RNLO pour l'année 2022.

d) Entretien paysager de la municipalité

ATTENDU QUE la municipalité offrait un poste pour l'entretien paysager des espaces verts et plates-bandes de la municipalité;

ATTENDU QUE l'offre d'emploi avait été diffusée dans le journal local;

RÉSOLUTION # 097-06-2023

IL EST PROPOSÉ PAR monsieur Marc Lemay et résolu à l'unanimité des conseillers présents de retenir les services de madame Jenna Colbert pour ce poste. Le contrat sera établi pour la saison 2023 et les conditions de travail seront spécifiées dans son contrat. La directrice générale est désignée pour la signature du document.

11. SUIVI DE DOSSIERS

a) Vente pour taxes 2022

RÉSOLUTION # 098-06-2023

IL EST PROPOSÉ PAR monsieur Éric Guillot et résolu à l'unanimité des conseillers présents de mandater la directrice générale, madame Annie Jacques, pour représenter la municipalité lors de la vente pour non-paiement de taxes le 8 juin 2023 à la MRC de Bécancour. Elle sera autorisée à miser le montant des taxes dues pour 2022 pour les propriétés de Fortierville en vente pour taxes.

12. RÉGLEMENTS

a) Tarification des services municipaux (adoption)

ATTENDU QU'un avis de motion a été donné et qu'un projet de règlement a été soumis au conseil le 6 mars 2023 par le conseiller Michel Fortier;

RÉSOLUTION # 099-04-2023

IL EST PROPOSÉ PAR monsieur Yannick Pressé et résolu à l'unanimité des conseillers présents que le règlement # 2023-04-204 portant sur la tarification des services municipaux soit adopté.

b) Emprunt pour les travaux de remplacement du ponceau du rang St-Alphonse (adoption)

Procès-verbaux de la municipalité de Fortierville

ATTENDU QU'un avis de motion a été donné et qu'un projet de règlement a été soumis au conseil le 6 mars 2023 par le conseiller Michel Fortier;

RÉSOLUTION # 100-04-2023

IL EST PROPOSÉ PAR monsieur Éric Guillot et résolu à l'unanimité des conseillers présents que le règlement # 2023-04-205 portant sur l'emprunt relatif aux travaux de remplacement du pont de St-Alphonse soit adopté.

c) Démolition d'immeubles (adoption)

ATTENDU QU'un avis de motion a été donné et qu'un projet de règlement a été soumis au conseil le 6 mars 2023 par le conseiller Yannick Pressé;

ATTENDU QU'un avis public a été diffusé dans le journal l'Écho (édition du 15 mars 2023) et a été affiché aux deux endroits précisés dans le règlement à cet effet, soit sur le babillard du bureau municipal et sur le site internet de la municipalité de Fortierville;

ATTENDU QU'une consultation publique a été tenue le 3 avril 2023 à 19h;

RÉSOLUTION # 101-04-2023

IL EST PROPOSÉ PAR monsieur Michel Fortier et résolu à l'unanimité des conseillers présents que le règlement # 2023-04-206 portant sur la démolition d'immeubles soit adopté et qu'une copie du règlement soit acheminée à la MRC de Bécancour.

d) Règlement régissant la période de questions lors des assemblées du conseil

Monsieur le conseiller James Kingston, par la présente :

- Donne avis de motion, qu'il sera adopté, à une séance subséquente, le règlement # 2023-05-207 concernant la période de questions lors des assemblées du conseil municipal.
- Dépose le projet de règlement # 2023-05-207 concernant la période de questions lors des assemblées du conseil municipal.

13. COMITÉS ET MRC

a) Urgence du CLSC – Fermeture temporaire les jeudis à compter du 27 avril 2023

La mairesse explique que ce n'est pas de gaieté de cœur qu'une décision a été prise au sein du CIUSSS MCQ, ayant pour but de fermer l'urgence les jeudis et ce, à compter du 27 avril prochain jusqu'en septembre.

Il y a actuellement quatre médecins qui se partagent les quarts de travail de l'urgence, ce qui est nettement insuffisant. En fermant le jeudi, journée qui connaît le moins d'affluence, cela va permettre de maintenir l'offre de services de l'urgence durant les autres journées de la semaine et de la fin de semaine.

Un nouveau médecin arrivera en septembre. Ce médecin partagera son temps entre les urgences de Fortierville et de Nicolet. Son arrivée, ainsi

Procès-verbaux de la municipalité de Fortierville

que le possible retour au travail d'un médecin actuellement en arrêt de travail, devrait permettre le retour à la normale.

Un comité de recrutement a été mis sur pied il y a quelques mois. Ce comité travaille fort pour attirer de nouveaux médecins dans la région. Mme Gamelin de la Fondation santé BNY s'est jointe au comité dernièrement.

Le CIUSSS est actuellement en démarche pour recruter des infirmières à l'étranger. Ces infirmières doivent faire mettre à niveau leur formation à leur arrivée au Québec. La collaboration du PAIS sera demandée dans ce dossier prochainement.

Le conseiller Yannick Pressé demande si la médecine est moins contingentée pour permettre à plus d'étudiants d'y accéder.

Un citoyen ajoute que d'autres provinces du Canada commencent à reconnaître les formations des travailleurs étrangers pour accélérer leur intégration sur le marché du travail.

L'objectif ultime est le retour à la normale des heures d'ouverture de l'urgence, soit de 8h à minuit.

14. AFFAIRES NOUVELLES

a) **Intention à participer à une étude de faisabilité et diagnostics concernant le regroupement progressif des services de collecte des matières résiduelles MR dans la MRC de Lotbinière et hors MRC**

ATTENDU QUE la Municipalité de Fortierville a pris connaissance du Guide à l'intention des organismes concernant le volet 4 – Soutien à la coopération intermunicipale du Fonds régions et ruralité;

ATTENDU QUE les municipalités de Saint-Agapit, Dosquet, Laurier-Station, Leclercville, Lotbinière, Notre-Dame-du-Sacré-Coeur-d'Issoudun, Saint-Antoine-de-Tilly, Saint-Apollinaire, Saint-Édouard-de-Lotbinière, Saint-Flavien, Saint-Gilles, Saint-Janvier-de-Joly, Saint-Narcisse-de-Beaurivage, Saint-Patrice-de-Beaurivage, Saint-Sylvestre, Sainte-Agathe-de-Lotbinière, Sainte-Croix et Val-Alain (pour la MRC de Lotbinière), Deschailons-sur-Saint-Laurent, Fortierville, Parisville, Sainte-Francoise (pour la MRC de Bécancour) et Villeroy (pour la MRC de L'Érable) désirent participer à une étude de faisabilité et diagnostics concernant le regroupement progressif des services de collecte des matières résiduelles (MR) dans le cadre du volet 4 – Soutien à la coopération intermunicipale du Fonds régions et ruralité;

ATTENDU QUE cette initiative résulte d'une discussion tenue le 8 mars 2023 à Saint-Agapit lors du forum des maires;

ATTENDU QUE la municipalité de Fortierville a pris connaissance du cahier de charge préliminaire qui permettra à la MRC de Lotbinière de recevoir des propositions pour la réalisation de cette étude.

RÉSOLUTION # 102-04-2023

IL EST PROPOSÉ PAR monsieur Yannick Pressé et résolu à l'unanimité des conseillers présents que la présente résolution soit adoptée et qu'elle statue et décrète ce qui suit :

- Le conseil de la municipalité de Fortierville s'engage à participer à l'étude de faisabilité et diagnostics concernant le regroupement

Procès-verbaux de la municipalité de Fortierville

progressif des services de collecte des matières résiduelles et à assumer une partie des coûts. Dans le ce cas présent, la partie des coûts du milieu est assumée par l'organisme responsable via le surplus PGMR de la MRC de Lotbinière appartenant d'emblée aux 23 municipalités participantes ;

- Le conseil autorise le dépôt du projet dans le cadre de volet 4 – Soutien à la coopération intermunicipale du Fonds régions et ruralité;
- Le conseil nomme la MRC de Lotbinière responsable du projet.

b) Fonds d'action pour le développement durable

ATTENDU QUE le Fonds d'action pour le développement durable est un programme annuel de subventions visant à appuyer les initiatives environnementales locales du personnel qui contribuent au développement durable de Postes Canada;

ATTENDU QUE la promotion de la réduction des déchets, le recyclage, le compostage et la réutilisation des produits sont des projets admissibles dans le cadre du programme;

ATTENDU QUE la maître de poste de Fortierville aimerait faire installer, sur le terrain à proximité du bureau de poste, un conteneur pour le recyclage des bouteilles de vin;

RÉSOLUTION # 103-04-2023

IL EST PROPOSÉ PAR monsieur Michel Fortier et accepté à l'unanimité des conseillers présents :

- D'appuyer la maître de poste de Fortierville dans le cadre du dépôt d'une demande d'aide financière pour le Fonds d'action pour le développement durable;
- D'accepter qu'un conteneur de recyclage de bouteilles de vin soit installé à proximité du bureau de poste sur le terrain de la municipalité.

15. PÉRIODE DE QUESTIONS

La période de questions se déroule de 20h00 à 20h15.

16. LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

RÉSOLUTION # 104-04-2023

IL EST PROPOSÉ PAR monsieur Éric Guillot et accepté à l'unanimité des conseillers présents que la séance soit levée à 20h15.

Julie Pressé, mairesse

Annie Jacques, d.g. et greffière-trésorière.

« Je, Julie Pressé, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du *Code Municipal* ».